

Image not found or type unknown



conduite sous l'emprise de produits stupefiants

Par **matecko57**, le **24/04/2012 à 18:44**

bonjour,

Je fais l'objet d'une suspension de permis pour l'emprise de produits stupefiants (marijuana) et je dois effectuer une prise de sang afin de le recuperer.

Ma question est la suivante, la prise de sang a effectuer sera-t-elle d'ordre "generale" (stup + alcool) ou n'etablira-t-elle uniquement un rapport sur l'usage de stupefiants?

Merci d'avance pour votre reponse..